



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Privilégier le réutilisable pour produire moins de déchets au quotidien

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balan
Bazeilles
Belval
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Étrépinny
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Francheval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Illy
Issancourt-et-Rumel
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion-sur-Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Poureu-aux-Bois
Poureu-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-et-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

Déchets : vers une victoire collective

Grâce à vous tous, à vos efforts répétés jour après jour, aux bonnes pratiques qui deviennent de bonnes habitudes, nous sommes en train de gagner notre pari. Le but que nous nous sommes fixé est simple : parvenir d'ici 2025 à diminuer de 20 % le poids de nos ordures ménagères. Cet objectif est certes ambitieux, mais il ne doit rien au hasard : cette diminution doit en effet compenser la hausse de la taxe qui frappe ces déchets, taxe qui pour rappel est versée à l'État par Ardenne Métropole. Seule autre solution viable pour les finances de l'agglo, aller chercher la différence dans la poche des usagers, via l'impôt.

C'est cette dernière solution, plus simple à mettre en œuvre, qui a été retenue par une grande majorité de collectivités locales. Nous avons pour notre part préféré faire appel au sens civique des habitants de notre territoire et à notre intelligence collective. Et nous avons visiblement eu raison. Ce but de - 20 % n'est pas encore atteint, mais en 9 mois, de janvier à septembre, le tonnage de nos ordures ménagères a déjà baissé de 12,9 % par rapport à l'an dernier. Pour vous donner un ordre d'idée, ce sont ainsi plus de 4.000 tonnes de déchets que nous n'avons pas produits : 2.600 tonnes « économisées » lors des collectes en porte à porte, plus 1.400 tonnes qui n'ont pas été versées dans les bennes « encombrants » de nos déchèteries.

Autres bonnes nouvelles, le tonnage des déchets de la collecte sélective (les sacs et bacs jaunes) augmente, tout comme celui des bouteilles, flacons et autres canettes en verre déposés dans les bennes prévues à cet effet. En résumé, nous jetons de moins en moins et nous trions de mieux en mieux. À notre modeste échelle, cette prise de conscience collective est l'une des bonnes nouvelles de l'année. Merci encore !

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières



Comment produire moins de déchets : nos conseils au quotidien

La chasse aux déchets lancée par Ardenne Métropole bat son plein. Voici quelques conseils pratiques qui vous permettront d'y participer dans votre vie de tous les jours.

Nous vous le répétons chaque mois, mais une nouvelle fois, **merci** : les efforts consentis pour réduire le poids de nos ordures ménagères portent. Et cela qu'il s'agisse des bacs placés sur le trottoir les jours de collecte ou des rebuts versés dans la benne "encombrants" de nos déchèteries. Rappelons en effet que dans les deux cas, ces déchets se retrouvent enfouis dans des décharges géantes dont l'existence pose un double problème : **côté écologique**, ces décharges constituent un héritage peu reluisant pour nos enfants ou petits-enfants ; **côté économique**, la taxe instaurée par l'État et frappant ces déchets enfouis aura été multipliée par 4 d'ici 2025. Seule solution pour ne pas avoir à reporter cette hausse sur les impôts payés par chaque contribuable, baisser le poids de nos ordures ménagères.

Et pour cela suivre quelques conseils dont la plupart s'apparentent à de simples mesures de bon sens.

Le déchet le plus simple à éliminer, c'est celui que l'on ne produit pas

C'est mathématique : en consommant de manière plus modérée, nous produisons moins de déchets. Et

comme souvent, ce qui est bon pour la planète l'est aussi pour votre porte-monnaie. Un conseil particulièrement d'actualité alors que les fêtes de fin d'année pointent à l'horizon : faites-vous plaisir, mais achetez en quantité raisonnable, qu'il s'agisse de la nourriture ou des cadeaux. Ce comportement vertueux peut se conjuguer 12 mois sur 12. Ainsi, avant d'acheter, demandez-vous s'il ne serait pas préférable d'emprunter ou louer.

Privilégiez les objets réutilisables

Les produits à usage unique constituent de gros pourvoyeurs de déchets. Les lingettes ou essuie-mains peuvent être remplacés par des chiffons, des éponges ou des torchons. Pour éviter de consommer des kilomètres de film étirable ou de papier aluminium, placez vos restes de nourriture dans des boîtes en verre. Le coton-tige, tristement classé comme faisant partie des 10 déchets les plus présents sur nos plages, peut être avantageusement remplacé par un oriculi, réutilisable à vie. Même chose pour les rasoirs : évitez les modèles jetables. De manière générale, avant d'acheter un objet, demandez-vous combien de fois vous pourrez l'utiliser avant de le jeter.

Ça va où ?



✓ Même les trieurs les plus consciencieux se sont un jour posé cette question. Voici quelques exemples pour éviter d'hésiter.

- ⇒ Bouchon en liège ou en plastique ✓ déchèterie
- ⇒ Barquette polystyrène ✓ tri
- ⇒ "Chips" en polystyrène que l'on trouve dans des colis pour protéger ✓ ordures ménagères
- ⇒ Capsule de bière ✓ tri
- ⇒ Couvercle (pot de confiture, moutarde...) ✓ tri
- ⇒ Mouchoir en papier et essuie-tout ✓ composteur ou ordures ménagères
- ⇒ Film étirable ✓ tri
- ⇒ Papier aluminium ✓ tri

- ⇒ Poche en plastique dans un cubitainer ✓ tri
- ⇒ Bidon d'eau déminéralisée ✓ tri
- ⇒ Bidon d'un produit dangereux ✓ déchèterie
- ⇒ Muselet ou "cage" métallique d'une bouteille de champagne / bière ✓ tri
- ⇒ Boîte à biscuits métallique ✓ tri
- ⇒ Boîte plastique de conservation ✓ ordures ménagères
- ⇒ Disque en coton ✓ ordures ménagères
- ⇒ Bâtonnet de glace en bois ✓ composteur ou ordures ménagères
- ⇒ Pièce de maroquinerie (ceinture, sac en cuir) ✓ conteneur à vêtements

Si vous avez des doutes sur la bonne manière de trier un déchet en particulier, envoyez-nous un message à lemag@ardenne-metropole.fr : réponse assurée dès le mois prochain !

Service prévention et collectes des déchets

☎ 0800 29 83 55 (non surtaxé) ✉ prevention-dechets@ardenne-metropole.fr 🌐 www.ardenne-metropole.fr 📱 📺



prenez de la hauteur !

VALENTIN BUFFET . TÉLÉPILOTE DE DRONE PROFESSIONNEL
www.lehibou-drone.fr - 07.84.28.16.43 - vbuffe24@gmail.com

Triez plus et mieux

Nos ordures ménagères sont encore constituées à près de 70 % de déchets triables et donc recyclables. La faute à des consignes de tri pas ou mal appliquées. C'est notamment le cas pour tout ce qui est emballage : bouteilles en plastique, barquettes, cannettes métalliques, papiers..., qui représentent encore 25 % du poids de nos ordures ménagères. Quant aux déchets compostables (épluchures, déchets verts...), nos poubelles en sont remplies à 22 %. Il suffirait donc que chacun d'entre nous trie correctement emballages et déchets verts pour faire baisser quasiment de moitié le poids de nos ordures ménagères.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES depuis le **2 NOV. 2022**

PASSAGE AUX HORAIRES D'HIVER

MODALITÉS

- Badge d'accès** à passer devant la borne ou à présenter au gardien
- Hauteur du véhicule limitée à 2 m***
- Apport limité* à 1 m³ par passage et par jour**

demande de badge en ligne >  * dérogation exceptionnelle possible

www.ardenne-metropole.fr

Depuis le 2 novembre 2022, l'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le territoire d'Ardenne Métropole et disposant d'un badge.

Vous avez effectué votre demande de badge en déchèterie ou sur le site internet d'Ardenne Métropole et ne l'avez pas encore reçu ?

Le traitement des demandes est en cours :

- > via le formulaire papier remis en déchèterie : demandes traitées jusqu'au 10 octobre.
- > via le site internet d'Ardenne Métropole : demandes traitées jusqu'au 1^{er} septembre.

En attendant le traitement de votre demande et la réception de votre badge à votre domicile, vous pouvez accéder aux déchèteries sur présentation d'une pièce d'identité justifiant de votre domiciliation sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Bornes de recharge pour véhicules électriques : le réseau opérationnel

Afin d'encourager l'utilisation de ces véhicules moins polluants, Ardenne Métropole a équipé l'ensemble de son territoire de bornes de recharge pour voitures électriques. En attendant l'attribution du nouveau marché, les 149 bornes ont été mises à disposition des usagers à titre gracieux. L'agglomération vient d'attribuer le nouveau marché à la société Virta, présente dans plus de 30 pays. Après une phase de paramétrage, le réseau des bornes de recharge est de nouveau opéra-

Déchets enfouis : la baisse se poursuit

BAISSE DE 12,9 % DES DÉCHETS ENFOUIS		JANV. > SEPT. 2021	JANV. > SEPT. 2022
	ORDURES MÉNAGÈRES	24 530 TONNES	21 892 TONNES
	ENCOMBRANTS EN DÉCHÈTERIE	7 048 TONNES	5 613 TONNES

De petits gestes pour encore moins de déchets

À fabriquer soi-même ou en vente dans le commerce, de nombreuses alternatives aux produits à usage unique existent. Voici une idée pour alléger votre poubelle.

Optez pour les cotons lavables réutilisables !

Moins polluants que les cotons traditionnels, les disques réutilisables trouvent facilement leur place dans la salle de bain et permettent de réduire considérablement nos déchets ! En effet, avec un lot d'une dizaine de cotons lavables en machine, même si vous n'utilisez qu'un coton par jour (pour vous démaquiller, vous nettoyer le visage...), cela représente une trentaine de disques en coton en moins par mois dans la poubelle, soit près de 400 par an !

Vous aussi vous avez des astuces pour réduire votre utilisation de produits à usage unique ? Partagez-les en nous envoyant un message à lemag@ardenne-metropole.fr



tionnel. Si vous souhaitez recharger votre véhicule, il vous en coûtera 0.20 €/ kWh. Pour pouvoir bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire sur www.virta.global/fr/inscription

Comment ça marche ? Vous devez vous identifier à la borne avec votre carte, vous brancher, et vous êtes prêt à charger. Le paiement s'effectue en toute simplicité avec votre carte de recharge (multi opérateur ou Virta) ou via l'application mobile.

Plus d'infos : www.virta.global



Application TAC Tickizz



Achat de billets unitaires sur smartphone



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Animations à venir

Centre aquatique Bernard Albin Charleville-Mézières

- ♦ Ven. 25 novembre : soirée uip "20 ans du Centre Aquatique"
- ♦ Sam. 10 décembre : Noël des enfants
- ♦ Dim. 11 décembre : petit déjeuner

Centre aquatique de Sedan

- ♦ Dim. 20 novembre : petit déjeuner
- ♦ Sam. 3 décembre : les 10 ans du Centre Aquatique

Patinoire Elena Issatchenko Charleville-Mézières

- ♦ Ven. 25 novembre : soirée Karaoke
- ♦ Ven. 16 décembre : soirée Noël

www.ardenne-metropole.fr ♦ <https://centresaquatiques.ardenne-metropole.fr>



TROPHÉES DES ENTREPRISES #7

Depuis 2017, Ardenne Métropole organise "Les Trophées des entreprises" : une cérémonie visant à récompenser les entreprises du territoire qui se sont distinguées durant l'année par leur réussite et leur dynamisme.

Les entreprises intéressées ont jusqu'au 13 janvier 2023 pour s'inscrire dans l'une des catégories proposées : artisanat, commerce, tourisme, industrie, environnement, service.

Informations, règlement et dossier de candidature www.ardenne-metropole.fr



MÉDIATHÈQUES

Médiathèque Ronde Couture - CMz

- ♦ Jeu. 17 nov., 1^{er} et 15 déc. - 14 h > 16 h Atelier Croch'couture
- ♦ Ven. 18 nov. et 9 déc. - 14 h > 14 h 45 Sieste musicale
- ♦ Mar. 22 nov. et 6 déc. - 14 h > 16 h Atelier Scrabble
- ♦ Mer. 23 nov. et 14 déc. - 15 h Fenêtre sur Contes - lectures dès 3 ans
- ♦ à partir du 6 déc. - Expo jeunesse Isabelle Simler "Vertige"

Médiathèque de Tournes

- ♦ jusqu'au 30 nov. - Expo "L'univers fantastique" par Pascal Boillet
- ♦ Mer. 23 nov. - 15 h - Fenêtre sur Contes - lectures dès 3 ans

Médiathèque Georges Delaw - Sedan

- ♦ Sam. 3 déc. - 15 h - Conférence - Léon Eskenasy, un Juif dans la collaboration ardennaise par Philippe Moyen, professeur d'histoire, membre de la SHA

Médiathèque Voyelles - CMz

- ♦ jusqu'au 29 nov. - Expo "Mettez-vous au verre"
- ♦ Ven. 18 nov. - 19 h 30 - Conférence Oméga - dès 12 ans
- ♦ Sam. 19 nov. - 10 h 30 - Fenêtre sur Contes - lectures dès 3 ans / 14 h > 18 h Samedi de l'informatique libre / 16 h Cinémioches dès 3 ans
- ♦ Mer. 23 nov. - 18 h - Les Causeries du Mercredi avec Pierre-Etienne Dulac
- ♦ Sam. 26 nov. - 18 h - Conférence "À vos poubelles citoyens !" Nicolas Lyon-Caen, chargé de recherche CNRS
- ♦ à partir du 3 déc. - Expo jeunesse Isabelle Simlet "Doux rêveurs / La toile"
- ♦ Sam. 3 déc. - 10 h 30 - Fenêtre sur Contes - lectures dès 3 ans / 14 h > 18 h HackLab - Scratch
- ♦ Mer. 7 déc. - 19 h 30 - Séance en Court(s) - Alors on danse - dès 12 ans
- ♦ Sam. 10 déc. - JidéVoyelles jeux de rôle - 10 h > 12 h : 5-11 ans - 14 h > 18 h : dès 12 ans / Voyelles fait son Cinéma 14 h puis 16 h "Gérard Philipe"

mediatheques.ardenne-metropole.fr



CONSERVATOIRE

Auditions à la quarte
18 h - Charleville-Mézières - auditorium du Conservatoire - mercredis 16, 23, 30 novembre et 7, 14 décembre

Audition claviers, orgue, clavecín
jeu. 24 novembre - 18 h - Charleville-Mézières - Centre André Dhôtel

Musicales Envies - mer. 7 décembre
19 h - Sedan - amphithéâtre PM France

Sam. 10 décembre :

- ♦ 11 h - Éveil musical et danse - Noël autour de Casse-Noisette - Sedan - amphithéâtre PM France
- ♦ 17 h - Concert de Noël - lieu à définir

Mer. 14 décembre :

- ♦ 15 h - Les Percus de Noël Auditorium du Conservatoire
- ♦ 17 h - Audition guitare - Sedan - salle communautaire (promenoir des prêtres)
- ♦ 18 h - Noël baroque - lieu à définir

EXPOSITION

Pascal Boillet



Du 5 au 30 novembre 2022
Médiathèque de Tournes

ENTRE PETITS & GRANDS

- ♦ Mardi 13 déc. - 18 h 30
Sedan - MJC Calonne
L'appel du Tsar
Concert jeune public aux couleurs des Balkans dès 7 ans
Tarifs : adulte 5 € / enfant 4 €
Famille à partir de 3 personnes : 4 € pour tous
Infos et réservations : resas.calonne@gmail.com
03 24 27 09 75
www.ardenne-metropole.fr  
www.mjc-calonne.fr 

